



**L'Institut canadien des
ingénieurs en transport**

Canadian Institute of Transportation Engineers

Plan stratégique

Mai 2009

1. INTRODUCTION

Le Plan stratégique de l'Institut canadien des ingénieurs en transport (ICIT) (dorénavant appelé « le Plan ») définit la direction de l'organisation pour la période 2009-2011. En terme simple, le plan décrit qui nous sommes, ce que nous accomplissons et la voie à suivre sur les deux prochaines années. Plus précisément, le document :

- a. décrit le caractère unique de l'ICIT ;
- b. définit notre raison d'être, notre mandat et notre mission ;
- c. présente les buts et objectifs visés ainsi que les initiatives proposées pour atteindre ces buts et objectifs afin de remplir notre mission sur les deux prochaines années ;
- d. expose les démarches nécessaires à l'actualisation du plan.

Le Plan reflète l'approche globale de l'*Institute of Transportation Engineers* (dorénavant appelé ITE), l'organisation mère de l'ICIT, ainsi que le Plan stratégique de l'ICIT approuvé par le Conseil de direction en 2006. En février 2009, une session de planification stratégique a eu lieu en présence des membres du Conseil, des délégués de l'ICIT ainsi qu'un nombre de participants invités. Le but de cette rencontre était de revoir le nouveau Plan stratégique de l'ITE afin d'identifier les accomplissements réalisés et les changements qui ont eu lieu depuis le dernier Plan stratégique de l'ICIT. Lors de cette révision, le groupe a redéfini les objectifs et les initiatives en éliminant les objectifs qui ont été atteints et qui sont devenus pratique courante ou qui ne sont plus pertinents dans le contexte du plan stratégique. De nouveaux items ont été ajoutés et de nouvelles priorités ont été établies.

Il est important de reconnaître que le Plan ne vise pas à définir toutes les activités de l'organisation sur les prochaines deux années. Le document vise plutôt à établir les priorités pour encadrer autant les grandes initiatives que les activités courantes et pour nous aider à atteindre nos objectifs à long terme. Dans un même temps, le Plan tient compte des ressources limitées et du caractère bénévole de l'organisation.

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Quatre facteurs donnent à l'ICIT son caractère unique et définissent en grande partie notre vision globale et notre capacité organisationnelle :

- a. notre organisation préconise plutôt l'adhésion individuelle que l'adhésion de groupe corporatif ;
- b. notre organisation est dirigée par des bénévoles ;
- c. nous constituons une organisation nationale dont les regroupements professionnels et étudiants assurent la représentation de localités partout au Canada ;
- d. nous sommes associés à l'ITE et formons le seul district à envergure nationale dans la grande famille ITE.

L'expansion de l'ICIT sur la dernière décennie manifeste de la demande pour nos services et de ceux de l'ITE. L'ampleur de l'organisation de l'ITE et ses ressources substantielles en font un cas unique dans la communauté des transports.

3. BUT, MANDAT ET MISSION

Le but de l'ITE est de promouvoir les connaissances et les pratiques dans le domaine des transports pour le bienfait de la société. Notre rôle au sein de l'ITE est de partager notre expérience et d'apporter une perspective canadienne aux membres de cette organisation internationale.

L'ICIT facilite la diffusion des connaissances et des compétences liées aux domaines de l'ingénierie de transport, de l'ingénierie routière et de la planification du transport auprès des ingénieurs du transport, des ingénieurs routiers, des planificateurs de transport, des techniciens et autres praticiens pour qu'ils puissent, tant individuellement que collectivement, rencontrer les besoins de mobilité et de sécurité au Canada.

Le mandat de notre organisation est de :

- a. promouvoir le développement professionnel des membres ;
- b. soutenir et d'encourager l'éducation et la formation continue ;
- c. stimuler la recherche et d'entreprendre des projets techniques ;
- d. offrir un forum pour l'échange d'information professionnelle ;
- e. et, de sensibiliser le public sur le rôle du transport dans la société, dans l'environnement et l'économie.

La mission de L'ICITE est ...

De constituer l'organisation canadienne par excellence pour les praticiens de l'ingénierie et de la planification des transports.

4. OBJECTIFS ET INITIATIVES

Cette section du Plan résume les quatre objectifs de l'ICIT et les initiatives connexes pour la période 2009 - 2011 (énoncés ici sans ordre d'importance). Ces objectifs serviront de lignes directrices et feront que nous serons bien positionnés pour identifier les défis et les tendances auxquels nous devons faire face. Ces objectifs nous permettront aussi de promouvoir le mandat et la mission de l'ICIT et de ses membres.

OBJECTIF 1 – Donner une voix nationale à l'organisation

Étendre notre rôle en tant qu'organisation nationale possédant une expertise reconnue dans le domaine du transport

Pour atteindre cet objectif, l'ICIT :

- a. Encouragera la participation de toutes les régions du pays en :
 - i. incitant l'activité accrue des filiales et en apportant un appui, incluant un appui financier, aux regroupements professionnel et étudiant ;
 - ii. préconisant une direction bilingue qui favorisera la traduction en français des documents de l'ICIT et de l'ITE ainsi que des documents d'atelier ;
 - iii. diffusant des conférences et des événements qui s'inspirent du succès des initiatives des regroupements professionnel et étudiant dans l'ensemble du pays ;
 - iv. assurant la promotion des conférences régionales et autres activités collaboratives entre les regroupements professionnel et étudiant avoisinants.
- b. Jouer un rôle actif dans les campagnes de plaidoyer en :
 - i. effectuant la mise à jour des lignes directrices en matière de plaidoirie de l'ICIT ;
 - ii. établissant un sous-comité de plaidoirie chargée de décider des positions de l'ICIT à l'égard des grandes questions affectant la profession et l'industrie ;
 - iii. déterminant les modalités pertinentes pour la diffusion des positions adoptées par l'ICIT (p. ex.: communiqué de presse, lettre à l'éditeur, etc.) et en décidant d'un porte-parole pour l'ICIT ;

- c. Sensibiliser les institutions éducatives et les agences d'accréditation aux professions du transport en :
 - i. obtenant un poste au Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (Conseil canadien des ingénieurs) ;
 - ii. rencontrant le Conseil canadien des doyens d'ingénierie et des sciences appliquées afin de promouvoir les programmes d'ingénierie de transport ;
- d. Rehausser et promouvoir l'image de notre organisation auprès des diverses communautés professionnelles et politiques en :
 - i. ciblant les questions d'intérêt commun et en invitant d'autres organisations à aborder ces questions de façon collaborative ;
 - ii. organisant un « Sommet du transport » ;
 - iii. élargissant la publicité autour des réunions, des ateliers et autres événements de nos regroupements professionnel et étudiant auprès des non membres.
 - iv. assurant la continuité de nos partenariats bénéfiques, en éliminant les partenariats non bénéfiques et en explorant la possibilité de nouveaux partenariats stratégiques avec des organisations dans des domaines complémentaires dans le but de remplir notre mandat ;
 - v. assurant la promotion et en participant aux événements organisés par des organismes ayant des intérêts communs.

OBJECTIF 2 – Un leader technique

Devenir un leader technique dans le domaine du transport au Canada

Pour atteindre cet objectif, l'ICIT devra :

- a. Poursuivre le développement des produits techniques en :
 - i. identifiant de nouvelles idées et en encourageant activement l'élaboration de nouveaux projets ;
 - ii. appuyant et en assurant la promotion du Comité de liaison technique (CLT) de l'ICIT pour la réalisation des projets ;

- iii. développant un plan de travail annuel pour le CLT ainsi qu'un mécanisme pour rendre compte de leurs activités auprès des membres ;
 - iv. apportant un support financier aux projets endossés par le CLT ;
 - v. organisant des sessions d'information et des conférences parrainées par le CLT.
- b. Trouver du financement externe pour les produits techniques en :
- i. sollicitant l'appui financier des municipalités, des agences gouvernementales et des institutions éducatives (en nature ou en espèces) pour des projets techniques spécifiques ;
 - ii. en travaillant en partenariat avec d'autres organisations pour étendre la portée des projets et pour une production plus expéditive ;
 - iii. ciblant des organisations différentes et non traditionnelles pour les projets d'intérêt commun ;
- c. Contribuer aux initiatives de l'ITE ainsi que celles d'autres organisations de transport en :
- i. augmentant le contenu canadien et l'engagement de l'ICIT dans les projets de l'ITE ;
 - ii. assurant la promotion des conseils techniques de l'ITE et en soulignant l'apport de l'ICIT ainsi que les bienfaits que l'ICIT pourrait en retirer ;
 - iii. en tâchant d'insérer un représentant de l'ICIT dans chacun des conseils techniques de l'ITE et conservant une liste des participants ;
 - iv. en apportant un soutien financier ou en déléguant des membres participants aux projets de l'Association des transports du Canada (ATC) et aux projets d'autres associations ;
 - v. en continuant de déléguer des membres de l'ICIT au Conseil des ingénieurs en chef, au Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation et au Comité permanent de la sécurité routière de l'ATC.
- d. Promouvoir la recherche dans le domaine du transport au Canada en :
- i. créant un journal canadien revu par les pairs ;

- ii. apportant un soutien financier aux projets de recherche.

4.1. OBJECTIF 3 – Des membres informés et engagés

Mieux informer les membres sur nos activités et sur les actualités touchant l'industrie et la profession afin d'encourager une plus grande participation des membres de l'ICIT

Pour atteindre cet objectif, l'ICIT devra :

- a. Encourager la participation d'un plus grand nombre de membres aux activités de l'ICIT en :
 - i. incitant les membres récemment retraités à continuer leur participation ;
 - ii. présentant des occasions de projets techniques et autres incitatifs afin d'encourager la participation des universitaires et des étudiants ;
 - iii. explorant l'utilisation de programmes qui visent à faciliter l'intégration des nouveaux immigrants dans la profession ;
 - iv. offrant un appui financier pour les déplacements.
- b. Améliorer la qualité et la quantité de nos informations parmi nos membres en :
 - i. embauchant un coordonnateur (coordonnatrice), du marketing et des communications et en rédigeant les termes de référence pour ce poste ;
 - ii. encourageant tous nos regroupements à créer et entretenir un site web ;
 - iii. effectuant des sondages biannuels auprès des membres sur les questions de communication dans le but d'assurer la diffusion d'une information ponctuelle et pertinente ;
 - iv. améliorant nos campagnes de courriel pour joindre les membres et les informer des événements à venir et des occasions d'emploi ;
 - v. utilisant les forums électroniques et les réseaux sociaux (i.e. Facebook, Twitter, blogs, Community Zero, etc.) ;
 - vi. dressant un calendrier d'événements de l'ITE sur le site web de l'ICIT.

- c. Poursuivre la promotion de l'infolettre « Transportation Talk » et du site web de l'ICIT en tant que principaux outils de communication en :
 - i. diffusant une infolettre de qualité quatre fois par année ;
 - ii. assurant la continuité des services de professionnels en communication pour la préparation de « Transportation Talk » et le maintien du site web de l'ICIT ;
 - iii. en encourageant les membres à fournir plus d'informations et à soumettre plus d'articles pour publication ;
 - iv. en demandant aux regroupements professionnel et étudiant de tenir à jour le contenu de leur site web et de fournir des mises à jour régulières pour « Transportation Talk » ;
 - v. en encourageant les regroupements professionnel et étudiant à publier les dates des réunions avant les événements et les comptes-rendus après les événements ;
 - vi. en conservant nos commanditaires actuels et en sollicitant l'appui de nouveaux commanditaires pour compenser les coûts ;
- d. Établir et maintenir des liens plus étroits avec le milieu académique en :
 - i. apportant un appui aux conseillers pédagogiques œuvrant auprès des regroupements étudiants de l'ICIT ainsi qu'à tout autre universitaire intéressé à travailler avec l'ICIT, y compris un appui financier (p. ex. : paiement de frais d'adhésion, des frais d'inscription pour conférence, etc.)
 - ii. recherchant activement à établir des partenariats et des projets collaboratifs entre les institutions éducatives, les regroupements étudiants et les conseillers pédagogiques ;
 - iii. convoquant des conférences téléphoniques annuelles avec les présidents et les conseillers pédagogiques des regroupements étudiants afin d'identifier les questions d'intérêt et les occasions de soutien ;
 - iv. invitant les présidents des regroupements étudiants à participer aux conférences téléphoniques du Conseil de direction ;
 - v. encourageant les regroupements professionnelles à inviter la participation les regroupements étudiants aux événements dans leur localité ;

- vi. encourageant la création de nouveaux regroupements étudiants au Canada.
- e. Poursuive le programme de prix et bourses d'études pour les étudiants dans le domaine du transport en :
 - i. fondant un organisme charitable pour faciliter les dons caritatifs ;
 - ii. conservant le programme de bourses dotées « Dr. Michel Van Aerde and John Vardon Memorial Scholarships » ;
 - iii. préparant un « livre blanc » sur les occasions de financement futures et sur les critères d'éligibilité pour les prix et bourses d'études existantes ;
 - iv. cherchant de nouvelles commandites pour accroître les occasions de prix et de bourses d'études ;
- f. Encourager activement la participation et l'engagement des jeunes membres dans les activités de l'ICIT en :
 - i. créant une nouvelle distinction de l'ICIT, le prix « Jeune professionnel » pour les membres ayant cumulé moins de dix ans d'expérience. Le récipiendaire serait ensuite nommé au concours de l'ITE.
 - ii. offrant des rabais sur les frais d'inscription et des programmes spéciaux en faveur des nouveaux membres lors de la conférence annuelle ;
 - iii. en développant un programme de mentorat.
- g. Faciliter et soutenir le développement professionnel et la formation continue en :
 - i. préparant un « livre blanc » sur les programmes de formation et les occasions de développement professionnel ; ce document dresserait aussi une liste des priorités et des mécanismes nécessaires à leur réalisation ;
 - ii. poursuivant le développement et l'application de nouveaux programmes de formation selon les produits techniques de l'ICIT et selon d'autres questions d'intérêt des membres ;
 - iii. élaborant un modèle de financement et de support administratif pour les programmes de formation de l'ICIT offerts par les regroupements professionnels ;

- iv. assurant la promotion des programmes existants élaborés par l'ITE et par d'autres organismes ;
 - v. participant au développement et au déploiement de programmes de formation en collaboration avec d'autres organismes ;
 - vi. assurant la promotion et le parrainage de ressources de formation en ligne (p. ex. : webinar) de l'ITE
 - vii. en élaborant des webinars canadiens.
- h. Apporter un soutien aux programmes de certification de l'ITE et de ceux d'autres agences dans la communauté de pratique en :
- i. assurant la promotion des programmes PTOE, TOPS, TSOS et PTP ;
 - ii. réclamant plus de contenu canadien dans les examens.

4.2. OBJECTIF 4 – Une organisation efficace

Améliorer la qualité et l'efficacité de notre organisation en maximisant et en bâtissant sur nos ressources bénévoles limitées et nos relations stratégiques

Pour atteindre cet objectif, l'ICIT devra :

- a. Faciliter et intensifier la communication entre les regroupements professionnels, les regroupements étudiants et les élus de district en :
 - i. demandant à chaque regroupement (le cas échéant) de nommer des membres pour assurer la liaison avec les domaines de la communication, de la technique et des questions étudiantes ;
 - ii. convoquant au moins deux conférences téléphoniques par année avec les présidents des regroupements professionnel et étudiant (ou avec leurs représentants) autre que dans le cadre de la conférence annuelle du Conseil de direction ;
 - iii. élaborant une trousse d'information à l'utilisation des nouveaux membres de l'exécutif des regroupements professionnel et étudiant (y compris un calendrier de l'exécutif de l'ICIT) ;
 - iv. échangeant des informations et les meilleures pratiques lors des conférences téléphoniques et des rencontres ;
 - v. assurant un dialogue soutenu avec l'exécutif des regroupements professionnel et étudiant par le biais de conférences

- téléphoniques, de mises à jour régulières et tout spécialement avec les présidents des regroupements professionnel et étudiant dans le but d'assurer une bonne continuité ;
- b. Bâtir sur les ressources de l'ITE en :
 - i. explorant et en faisant connaître les ressources disponibles ;
 - ii. en maximisant l'utilisation du matériel de formation, des plans de cours, des documents techniques et des capacités administratives à l'avantage de l'ICIT et de ses membres ;
 - c. Élaborer et déployer un programme de leadership en :
 - i. identifiant les occasions d'inviter les anciens élus ou nommés à divers postes au sein des regroupements professionnels, des regroupements étudiants ou au niveau du district, à continuer leur participation ;
 - ii. présentant aux membres l'occasion de participer aux initiatives au niveau du district ;
 - iii. identifiant et en préparant les jeunes membres qui démontrent des qualités de leadership ;
 - d. Accroître l'adhésion à raison de 2 % par année en :
 - i. ciblant les activités aptes à faire accroître l'adhésion dans le secteur publique (par le biais des adhésions des agences gouvernementales affiliées), dans le milieu universitaire (en offrant des incitatifs) et dans le milieu étudiant (en encourageant les regroupements étudiants) ;
 - ii. identifiant les régions géographiques, les domaines et/ou les groupes jugés aptes à devenir membre de l'ICIT et en élaborant des stratégies pour attirer ces nouveaux membres ;
 - iii. en développant des techniques de marketing afin de promouvoir l'ICIT auprès des travailleurs en planification, des techniciens et de la communauté de pratique dans le domaine du transport ;
 - e. Considérer la reconfiguration des zones géographiques des regroupements professionnel et étudiant.

5. ACTUALISATION DU PLAN

5.1. Plan d'action

Le Plan stratégique propose une série d'initiatives pour actualiser le mandat et remplir la mission de l'ICIT. En tenant compte de ses ressources limitées, l'ICIT doit établir des priorités et dresser un Plan d'action qui guidera notre organisation pour la durée du mandat du Comité exécutif actuel (2009-2011). Les cinq priorités pour les prochains deux ans sont :

1. Embaucher un coordonnateur du marketing et des communications.
2. Revoir et faire la mise à jour des stratégies pour le plaidoyer politique de l'ICIT.
3. Faire la promotion de l'ICIT auprès des travailleurs en planification, des techniciens et de la communauté de pratique.
4. Inviter les travailleurs récemment retraités à continuer leur participation.
5. Chercher à obtenir un poste au sein du Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie.

Tel qu'il est noté dans l'introduction, l'ICIT continuera de poursuivre tous les objectifs et initiatives identifiés dans le Plan sur les deux prochaines années. Par contre, nous visons principalement à atteindre ces cinq objectifs ; leur réalisation sera le reflet du succès de cette stratégie.

5.2. Mise à jour du plan d'action et du Plan stratégique

Il est important d'avoir en place un mécanisme efficace pour effectuer les mises à jour au Plan d'action et au Plan stratégique. Nous proposons donc ce qui suit :

- La révision annuelle du Plan d'action en présence du Conseil de direction lors de la conférence téléphonique d'automne. L'objectif serait de contrôler les exigences du déploiement du Plan et de voir aux questions budgétaires. Suite à cette révision, l'Exécutif pourrait faire la mise à jour des priorités, si nécessaire, et recommander le Plan d'action ainsi que le budget pour l'approbation du Conseil lors de la Conférence annuelle de district.
- La révision biannuelle du Plan stratégique en présence du Conseil de direction et des délégués de l'ICIT lors d'une session spéciale sur la planification stratégique à l'automne/hiver lors des travaux de la Conférence annuelle de district. Suite à cette révision, le Conseil exécutif effectuera les mises à jour nécessaires dans le cadre de leur mandat pour les deux prochaines années et présentera les lignes

directrices pour l'approbation du Conseil lors de la Conférence annuelle de district.